

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Thierry JOUANNY, Michèle LANGARET, Bernard GARCIN, Emilien MENGUAL, Arnaud FIRMONT,

Absents et représentés : Stéphanie PINATEL (pouvoir à Bernard MICHEL), Eliane GIRAUD (pouvoir à Thierry JOUANNY)

Absents et non représentés : Jean-Michel GONON, Maylys VENERA

Emilien MENGUAL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/23 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 20 mars 2026,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2026 :

- Association des Maires Ruraux de l'Isère départementale + nationale : 116€
- Association des Maires de l'Isère départementale + nationale : 264,51€

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- VENERA Philippe : du 13 avril au 16 octobre 2026 à temps complet,

Décision du 24 février 2026 : acceptation du devis de l'entreprise NUMAN AVENTURES pour l'organisation d'une balade philo contée dans le cadre de la programmation culturelle 2026. Montant du devis : 2 370€ TTC.

Décision du 26 février 2026 : acceptation du devis de l'entreprise CDHR pour le remplacement du groupe froid de la chambre froide du local des Ors. Montant du devis : 6 240€ TTC.

Décision du 5 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise BUCHER MUNICIPAL pour la fourniture d'un racleur caoutchouc et des oreilles pour la lame de déneigement de l'Unimog. Montant du devis : 1 305,86€ TTC.

Décision du 12 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise CF CRYOGENIE pour le nettoyage des VMC de l'école, la mairie et la laverie. Montant du devis : 2 328,35€ TTC.

Décision du 13 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise VINCENT JARDINS pour le fleurissement communal 2026. Montant du devis : 3 185,68€ TTC.

Décision du 13 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise IKEA pour la fourniture du mobilier de bureau du service technique à La Combe. Montant du devis : 1 985,94€ TTC.

Décision du 30 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise CMA pour la réalisation d'un avant-projet d'aménagement de l'accès PMR de l'église et de la salle polyvalente. Montant du devis : 3 000€ TTC.

Décision du 30 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise CMA pour la réalisation d'un avant-projet d'aménagement de la place de l'Alice. Montant du devis : 2 100€ TTC.

Délibération n° 2026/23 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Page 2/2

Décision du 30 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise CMA pour la réalisation d'un avant-projet d'aménagement des chemins du Pied des Aymes et de Singuigneret aux Aymes. Montant du devis : 3 900€ TTC.

Décision du 30 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise GRAVIER TP pour la réalisation des travaux de dévoiement de la route de la Fournela. Montant du devis : 7 300,80€ TTC.

Décision du 30 mars 2026 : acceptation du devis de l'entreprise GRAVIER TP pour la réalisation des travaux de couverture du mur mitoyen de la place de l'Alice. Montant du devis : 4 554€ TTC.

Décision du 3 avril 2026 : acceptation du devis de l'entreprise MB BALAYAGE pour le balayage mécanique des rues. Montant du devis : 2 208€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication : **28 AVR. 2026**

